



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

INSTITUT NATIONAL DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 01/INTH/PRMP/2026 relance pour le Lot 2

1. Le **INSTITUT NATIONAL DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fournitures matières Première pour les activités de l'INTH lot 2 : fournitures viandes et charcuterie** ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. , mais ne peut prétendre qu'à **un (1) Lot(s)** au maximum. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **INTH Complexe scolaire Ampefiloha / Bâtiment Annexe**

Rue :

Etage / Numero de Bureau : **1ere étage / Porte 18**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré INTH Complexe scolaire Ampefiloha / Biment Annexe / Porte 18 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 2: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **INTH Complexe scolaire Ampefiloha / Secrétaire de Direction** au plus tard le **12/02/2026** à **09 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 30/01/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics